

rencontré cette opinion tant de fois au cours des derniers 30 ou 40 ans dans des ouvrages sur l'histoire, dans des articles et ailleurs. Les Américains ont une déclaration des droits, par écrit. Ils l'ont bien définie. Tout ce que je veux dire, c'est qu'en entendant la déclaration du ministre de la Justice aujourd'hui, j'ai pensé qu'elle exprimait cette thèse dans sa forme pure, inaltérée.

La différence entre notre système de gouvernement et celui des États-Unis est bien connue. Ils divisent les éléments. Ils séparent l'exécutif de l'assemblée législative, et l'assemblée du pouvoir judiciaire. Ils emploient l'appareil judiciaire pour décider des droits individuels et lorsqu'il s'agit de décider si une loi est *contra vires*. Dans leur constitution, ils ne font pas confiance aux gens. Par conséquent, ils partagent les pouvoirs en prévoyant des contrôles et des contrepoids.

Notre régime est absolument différent. Nous avons confiance que notre population, une fois en possession de la vérité, prendra une décision que l'exécutif mettra un jour en œuvre. Cette confiance ne peut être efficace que si la Chambre est formée de personnes qui comprennent le principe que le Règlement existe pour tout le monde. Notre régime responsable est tel que si un premier ministre ne sait pas qu'il a été renversé alors qu'on a voté sur une question majeure, il ignore ce que sait tout écolier, tout fonctionnaire, tout rédacteur de journal, et je prétends qu'il ne devrait pas être premier ministre.

Je dis simplement que ce qui m'inquiète, ce ne sont pas les seuls vœux des jeunes libéraux de Montréal et de Toronto, selon qui il nous faudrait un gouvernement républicain, idée que divers vis-à-vis ont adoptée. Lorsque j'entends un ministre responsable soutenir qu'un gouvernement peut être renversé autant de fois qu'il lui plaît, pourvu qu'il puisse revenir à la charge, demander un vote de confiance et l'obtenir, je suis aussi troublé. Car, en réalité, c'est là la forme de gouvernement propre à un congrès. Ce n'est même pas du républicanisme honnête.

Sous le régime américain, tout démocrate peut voter comme bon lui semble, censurer ou blâmer le président; tout cela ne compte pas, ne peut renverser le gouvernement. Les représentants peuvent s'amuser tout le temps à vilipendier le chef de l'État. Pour éviter cet état de choses, nous avons placé notre chef d'État au-dessus de tout cela, et actuellement, le chef de l'État, c'est la Reine. Toutefois, nous entrons en lutte avec le représentant de la Reine, en la personne du premier ministre. Notre régime fondé sur la responsabilité est enseigné à l'école primaire, à l'école secondaire et à l'université, et qu'on n'aille pas critiquer notre pauvre petit *Annuaire du Ca-*

nada sous prétexte qu'il répète sans cesse ce qu'on nous a appris dès la plus tendre enfance.

J'ai parlé de ce principe lors de l'étude de la loi sur le ministère de la Production de défense, lors des débats sur le pipe-line et sur les crédits provisoires, et j'en parle encore à propos de cette motion. Je prétends donc, monsieur l'Orateur, que si le premier ministre avait agi comme il se doit lors de son retour mardi passé, il aurait convoqué ses ministres et, à tout le moins, aurait prié le ministre des Finances (M. Sharp) de démissionner. A mon sens, il aurait dû demander à tous les candidats au poste de chef du parti libéral de démissionner les remplacer par des suppléants. Nous n'avons assurément pas le droit d'empêcher un candidat à la direction du parti libéral de mettre toutes les chances de son côté, pour que les délégués de tout le pays puissent choisir l'homme de la situation, qui sera notre premier ministre. Pourtant, nous forçons les candidats à siéger ici même, nous les empêchons de diffuser leurs opinions à travers le pays, et nous leur imposons deux tâches simultanées.

Troisièmement, le premier ministre aurait dû consulter le chef de l'opposition qui a bien montré, je crois, qu'il avait le sens des responsabilités. Il sait que nous devons adopter les crédits provisoires, la rallonge budgétaire, qu'il faut ratifier les accords du GATT avant le 1^{er} juillet sans quoi ils seront sans effet. Il aurait pu prendre des dispositions pour poursuivre l'administration des affaires courantes, faire adopter ces mesures, permettre aux candidats libéraux de faire campagne, et nous aurions pu rester ici jusqu'à ce que les travaux ordinaires soient terminés. Une foule d'initiatives auraient pu être prises qui auraient démontré les qualités de chef du premier ministre, et prouvé qu'il s'efforçait en quittant la scène politique de bien gouverner. Il s'en va maintenant, non seulement pathétique, comme toujours, mais peu honorable. C'est pourquoi je demande à tous ceux qui, dans cette Chambre, ont conscience de la crise que nous avons traversée, de bien se rendre compte que lorsqu'ils se lèveront pour voter ce soir, ils poseront un geste qui atteindra non seulement notre honneur mais aussi cette institution et la population du Canada.

● (5.50 p.m.)

Cette motion n'est pas seulement une atteinte au Parlement et à la population du Canada; elle est une atteinte au principe même qui régit les rapports des hommes entre eux. J'aimerais rappeler aux créditistes et à quiconque croit qu'il n'y aura pas d'autre